



Question orale de M. ASSAL : Infractions au code de la route dans les rues Homborchveld et J. Ballegeer, au square Georges Solau et sur la chaussée de Divoort.

M. Assal précise que le square Georges Solau, pourtant signalé comme étant doté d'un sens giratoire (panneaux D15), comprend un terminus de bus, un arrêt doté d'une aubette, plusieurs conteneurs ainsi que divers engins de chantier et autres véhicules stationnant régulièrement en plein milieu de ce sens giratoire. Cette accumulation rend le sens giratoire non fonctionnel et pose d'importants problèmes de sécurité.

M. Assal signale également la présence d'un bâtiment de bureaux de trois niveaux, construit sur une sous-station électrique datant de 1928. Ce bâtiment semble rendre l'accès impossible pour les véhicules d'intervention de Sibelga-Engie. Par-delà la problématique du respect du code de la route, cette situation soulève des questions par rapport au Règlement général sur la protection du travail (RGPT) et même quant à la légalité du bâtiment et à l'éventuelle autorisation de bâtir.

Quelles actions la commune envisage-t-elle afin de clarifier la situation et faire respecter les règles en vigueur ?

M. l'Echevin Biermann répond que le chantier vise à réaliser le projet de BinHome, en l'occurrence la construction de 90 logements.

Toutefois, le permis d'urbanisme délivré par le Fonctionnaire délégué inclut également le réaménagement complet de l'espace public, puisque le projet prévoit le rattachement du square Solau, ou du rond-point Solau – qui n'est pas sa dénomination officielle –, au grand terre-plein de l'avenue Homborchveld où une partie de ces nouveaux logements est en cours de construction. Donc à terme, une fois que le chantier sera terminé, il n'y aura plus du tout de rond-point en sens giratoire, mais c'est l'ensemble du terre-plein jusqu'à l'avenue de la Gazelle qu'il faudra considérer comme un très grand sens giratoire.

Entre-temps, les besoins du chantier sont tels qu'il a été convenu avec l'entrepreneur et le détenteur du permis d'urbanisme que la zone de stockage du chantier soit installée partiellement autour du rond-point, ce qui le rend moins praticable qu'auparavant.

Néanmoins, cette situation ne devrait pas causer des problèmes majeurs de sécurité. Si cela devait malgré tout être le cas, le Collège tiendrait évidemment compte de toutes les remarques qui seraient émises et ne manquerait pas de les relayer auprès des services concernés et en premier lieu au service de police, qui établit le plan de circulation autour du chantier.

La sous-station électrique évoquée par M. Assal est en fait la cabine à haute tension appartenant à Sibelga, dont il n'a pas donné la localisation exacte.

En effet, quand M. Assal parlait d'un bâtiment à trois étages, M. l'Echevin Biermann a d'abord pensé qu'il s'agissait du bâtiment principal de BinHome construit de l'autre côté de la voirie. Mais le permis d'urbanisme ad hoc atteste l'absence de station de haute tension dans ce bâtiment.

En réalité, M. Assal a fait allusion aux conteneurs de chantier qui sont empilés sur trois niveaux et qui sont effectivement situés à côté de la cabine de Sibelga, elle-même prise en considération dans la demande de permis d'urbanisme et destinée à être couverte d'une toiture verte.

Cette cabine à haute tension, qui demeurera sur son implantation actuelle, est d'ailleurs utilisée dans le cadre du chantier, de manière à éviter la présence de gros compresseurs.

D'autre part, l'avis remis par les pompiers dans le cadre de la procédure de demande du permis d'urbanisme ainsi que le rapport de leur visite de juin 2025 sont tout à fait rassurants quant au respect des normes de sécurité par rapport au risque d'incendie

M. Assal demande à qui doivent s'adresser les personnes qui auraient encore des inquiétudes.

M. l'Echevin Biermann invite les citoyens qui auraient encore des interrogations à cet égard à s'adresser au service de la Voirie, à M. l'Echevin Wyngaard ou à lui-même.

Le cas échéant, on envisagera avec les services de police l'éventualité de nouvelles déviations. Néanmoins, étant donné que de telles déviations affecteraient les parcours de la STIB, il serait difficile de modifier les tracés prévus actuellement.